

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_22

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE PUBLIC DE
DIVERSES PARCELLES DE
TERRAIN**

–
APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **3 mars 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 février 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 4 mars 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 32 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses :

Bénédicte PARIS, *conseillère municipale*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bénédicte PARIS	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210303-DCM_2021_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2021

Affichage : 04/03/2021

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC
DE DIVERSES PARCELLES DE TERRAIN
APPROBATION**

Daniel CORRE, adjoint au maire, en charge de la voirie, des réseaux et de la défense, expose à l'assemblée :

La ville de Riorges poursuit la régularisation foncière de ses voiries et chaussées (rue, allée, impasse, trottoir, etc.) dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public.

En raison de la conservation des fonctions de desserte ou de circulation actuelles des voies et dans un souci de bonne gestion du domaine public communal, considérant que conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, une enquête publique n'est pas nécessaire pour procéder au classement des parcelles suivantes :

Référence cadastrale d'origine	Situation géographique	Superficie (en m²)	Mètre linéaire
AA 407	Impasse Champfleury	32	-
AC 531	Rue Georges Clémenceau	2	-
AC 532	Rue Georges Clémenceau	1	-
AC 566	Rue de Saint-Romain	93	-
AD 345	Chemin de l'Etang	40	-
AD 359	Chemin de l'Etang	71	-
AD 369	Impasse Jean Jaurès	270	60
AD 377	Impasse Jean Jaurès	75	-
AD 381	Impasse Jean Jaurès	51	-
AD 383	Impasse Jean Jaurès	51	-
AD 387	Impasse Jean Jaurès	57	30
AD 389	Impasse Jean Jaurès	76	23
AD 391	Impasse Jean Jaurès	78	33
AD 393	Impasse Jean Jaurès	72	-
AD 395	Impasse Jean Jaurès	51	-
AD 397	Impasse Jean Jaurès	178	43
AD 403	Impasse Jean Jaurès	208	46
AD 405	Impasse Jean Jaurès	118	30
AD 407	Impasse Jean Jaurès	32	-
AD 409	Impasse Jean Jaurès	92	-
AD 411	Impasse Jean Jaurès	12	-
AD 419	Impasse Jean Jaurès	147	30
AE 257	Avenue Gallieni	62	-
AH 564	Rue du Château d'Eau	111	-
AM 116	Route d'Ouches	72	-
AV 353	Rue du Docteur Charcot	7	-
AV 616	Rue Marguerite Yourcenar	97	-

AV 664	Rue Léon Blum	9	-
AV 682	Rue Léon Blum	7	-
AV 761	Place de la République	9	-
AV 783	Place de la République	99	-
BE 381	Rue Parmentier	32	-
BE 383	Rue Parmentier	75	-
TOTAL du classement		2387	295

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le classement des parcelles précitées, d'une superficie totale de 2 387m² et générant 295m linéaire de voirie supplémentaire qui sera transmis pour le calcul de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 mars 2021

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN